

Communiqué de presse – 28 février 2020

La construction wallonne performe, malgré quelques zones d'ombre. Plein de jobs restent à décrocher !

Carnets de commandes wallons bien remplis

Le carnet de commandes moyen des entreprises wallonnes de construction a encore augmenté en 2019 (+1,9 %), atteignant 5,5 mois d'activité assurée. Il s'agit d'une troisième augmentation successive, après celle de 2017 (+ 8,9 %) et celle de 2018 (+ 10,2 %). Et début 2020, les carnets de commandes garantissent déjà une activité pour 5,8 mois. Heureuse conséquence, les faillites dans la construction wallonne restent modérées et stables (1). Cette bonne santé provient surtout des activités en gros-œuvre de **bâtiments** (+ 8,1 %) affichant un carnet de commandes rempli pour 6,7 mois. Deux bémols néanmoins sur 2019 :

- le recul des carnets de commande en génie civil (-9,7 %), en raison du tassement des investissements communaux, mais le redémarrage du plan « infrastructures » jusque 2024 devrait bientôt soutenir à nouveau l'activité.
- la diminution en 2019 des permis délivrés pour les bâtiments non-résidentiels, tant en neuf (- 7,2%) qu'en rénovation (-8,3 %), annonçant un essoufflement de la croissance économique, alors qu'en 2018 les permis non-résidentiels étaient encore en hausse.

Permis résidentiels : la construction neuve performe, la rénovation stagne

Les permis accordés pour la **construction résidentielle neuve (logements)** ont bien augmenté (+ 4,0 %) en 2019, passant de 11.723 à 12.196 permis (chiffre provisoire). Les permis avaient déjà augmenté en 2017 (+ 8,4 %) et en 2018 (+ 4,8 %). La croissance du nombre de ménages, couplée à la diminution de leur taille, ainsi que leur pouvoir d'achat limité face à l'augmentation des coûts de construction, se traduisent par une croissance de la part des appartements (50 % aujourd'hui, contre 30 % il y a dix ans) dans la production annuelle totale de logements. Cette évolution se remarque aussi dans les transactions de biens existants sur le marché secondaire wallon, où le prix de vente (médian) des appartements a augmenté sur dix ans (2010-2019) de 28%, davantage que le prix des maisons (+ 21 %).

Quant à la **rénovation de logements**, les permis accordés se stabilisent en 2019 à un niveau quasi identique (-0,1%, chiffre provisoire) à celui de 2018 (11.822 permis), après

une augmentation de 8,2 % en 2018. L'activité est donc satisfaisante à court terme, mais en perspective pluriannuelle, la rénovation ne décolle pas vraiment et reste, avec un taux annuel de rénovation du parc inférieur à 1%, structurellement insuffisante face aux besoins d'un parc vétuste et énergivore. « *Cette stagnation est interpellante, alors que le défi climatique et énergétique devrait stimuler la rénovation des logements wallons dont la majorité se situe dans les classes PEB médiocres (E, F et G)* », réagit Francis Carnoy, directeur général de la CCW. « *Nous nous tenons prêts à concrétiser, avec le gouvernement wallon, l'alliance emploi-environnement-rénovation afin d'atteindre les objectifs ambitieux de la DPR wallonne en termes de rénovation énergétique des logements existants aux horizons 2030 et 2050 (atteindre le label PEB A en moyenne)* ».

Emploi orienté à la hausse : toujours plein de jobs à décrocher !

En 2019, le secteur de la construction comptait 59.352 emplois salariés en Wallonie, en croissance de plus de 2.000 unités par rapport au creux connu en 2015. La bonne tenue de l'activité du secteur, combinée à la baisse des charges salariales et la diminution du détachement de travailleurs étrangers, expliquent cette reprise de l'emploi local, dont se réjouit Luc Mohymont, président de la CCW : « *Avec 2 à 3.000 postes encore vacants en Wallonie, le secteur connaît toujours une situation de pénurie de main-d'œuvre qualifiée, ce qui signifie que la construction offre toujours de belles perspectives d'embauche pour les jeunes, dans plusieurs métiers d'avenir, tant à court terme qu'à long terme* ».

- (1) Les faillites dans la construction wallonne restent modérées et stables avec une moyenne annuelle de 520 par an depuis cinq ans, nombre bien inférieur au pic de 2013-2014. Une légère croissance s'observe en 2019 en raison probablement de la chasse aux « entreprises fantômes » (en litige, en poursuites, en cessation...) entamée par les tribunaux de commerce.

Pour plus d'information concernant ce communiqué de presse :

Salim Chamcham, conseiller économie et gestion CCW
02/545.56.47 – salim.chamcham@ccw.be

À propos de la CCW :

La CCW est la branche wallonne de la Confédération Construction. La CCW représente 5.000 entreprises de construction, de tous métiers (entreprises générales, voirie, génie civil, toiture-couverture, électriciens, menuisiers, peintres, etc.), établies en Wallonie.